  

**PROTOCOLE SANITAIRE**

COURSE SOLIDAIRE DU 19 FEVRIER 2022

 Ce document complète le règlement de l’épreuve. Il est établi en application du **guide des recommandations sanitaires pour l’organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus Covid 19** édicté par la FFA, des dernières recommandations du gouvernement et du suivi que nous faisons des courses qui ont lieu actuellement.

**1 – PASSE VACCINAL:**

Conformément aux prescriptions, le Passe vaccinal sera demandé pour l’accès au site de la course. Il sera remis un bracelet vert à chaque coureur et accompagnateur, permettant d’éviter plusieurs contrôles. Vous retrouverez les directives officielles en cliquant sur ce lien : <https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/mesures_sanitaires_28_janvier_2022.pdf>

**2 – INSCRIPTIONS – ACCUEIL**

L’inscription se fait par internet uniquement via le site <https://erun63.fr>. Aucun document ne sera accepté le jour de la course et un dossier incomplet empêchera le coureur de prendre le départ.

Les inscriptions sont clôturées **Samedi 19 février à midi**.

**Retrait des dossards** :

Samedi 19 février à partir de 13h00 à la mairie de Pont-du-Château.

Pour le retrait : port du masque, sens de circulation, gel hydro-alcoolique distribué et règles de distanciation à respecter.

**3 - STATIONNEMENT – VESTIAIRES** :

Le centre bourg sera interdit à la circulation. Les coureurs seront guidés vers la **zone de parking** située au stade de rugby. Suivre le fléchage « course ».

L’accès à la Mairie se fait à pied par la côte du loup! (300m).

**4 – DEPART DES COURSES**

Les départs des 2 courses (5 km et 10 km, + relai) a lieu à 15h30 depuis la cour de la mairie. Port du masque dans la zone de départ jusqu’au lancement des courses, puis dans la zone d’arrivée dès la ligne franchie.

**5 – RAVITAILLEMENTS :**

Un ravitaillement est remis à l’arrivée des courses (barre et compote + bouteille d’eau).

Pour le 10 km, point d’eau à mi-parcours. Contenant personnel obligatoire. Des gobelets plastique seront en vente vers le retrait des dossards au prix de 1 €.

Il est demandé un strict respect des règles de propreté durant et après la course. Des poubelles seront mises à disposition sur le site d’arrivée et à la mi-course, place de la Liberté.

**6 – SECOURS**

Les secours sont assurés par l’ADPC 63.

**7 – SANITAIRES-VESTIAIRES :**

Les sanitaires et vestiaires H et F seront accessibles au stade de foot, vers le parking coureurs. Des WC seront à disposition sur le site de départ.

**8 – PODIUMS**

Les résultats sont affichés sur l’aire d’arrivée. Les coureurs peuvent vérifier leur résultat en ligne sur le site de E-run63. Le protocole de remise des prix sera limité aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes. Photo souvenir avec les vainqueurs par catégorie.

**9 – REFERENT COVID-19**

Le président de l’association Courir à Pont-du-Château, organisatrice de l’épreuve, est référent. L’association possède toutes les coordonnées des coureurs et peut les contacter après la date de l’épreuve. Son numéro de téléphone, le 06 02 27 75 41, sera disponible sur le site internet, 2 semaines après le trail.